



Où faire reconnaître une maltraitance psychologique

Par **caroline**, le **10/09/2008** à **22:39**

Bonjour, rnExiste-t-il un moyen pour lui de faire reconnaître la maltraitance dont on a été victime dans l'enfance ?

Par **Patricia**, le **11/09/2008** à **20:30**

Bonsoir,rnrn Votre message/question est confus, peu clair.rn Pour votre information : rnrn - La psychologie est l'étude scientifique des faits psychiques.rn - Les psychologues ne sont pas des médecins mais des spécialistes enrnrn psychologie qui comprennent intuitivement les sentiments d'autrui.rn - Les psychanalystes sont des spécialistes qui ramènent à la consciencernt des sentiments obscurs ou refoulés.rn La thérapie est fondée sur les théories de Freud.rn - Les psychiatres sont des médecins qui étudient et traitent les maladiesrnrn mentales.rnrnrn Qui est "lui" ?rn "Reconnaître la maltraitance, victime dans l'enfance". rn Matraité par qui ? Victime de quoi ? rnrnrn Cordialement.rnrnrnrn .

Par **caroline**, le **11/09/2008** à **20:55**

Il s'agit d'une personne qui a subi pendant son enfance et son adolescence des brimades, des humiliations répétées, qui a été témoin de scènes sexuelles, et victime de malveillances de la part de sa mère.

Par **JamesEraser**, le **11/09/2008** à **21:07**

[citation]qui a été témoin de scènes sexuelles[/citation]rnIl s'agit d'une corruption de mineur. Délit pénal.rnrn[citation]et victime de malveillances de la part de sa mère[/citation]rnS'il s'agit de malveillances physiques, l'infraction appropriée est : Violences sur mineur par personne ayant autorité. ou Violences habituelles sur mineur par pers. ayant autorité. Délit pénalrnrn[citation]des brimades, des humiliations répétées[/citation]rnIl faudrait le détail pour rechercher une éventuelle infraction. rnrn[citation]Il s'agit d'une personne qui a subi pendant son enfance[/citation]rnSelon ce détail, les faits doivent être prescrits.rnExperatooment

Par **Patricia**, le **11/09/2008** à **21:10**

Comme je le pensais, il faut qu'il prenne rendez-vous chez un psychiatrernqui sera à son écoute et l'aidera.rnLibéral, hôpitaux ou centres médico-psychologiques.rnLes séances sont remboursés par la sécurité sociale.rnrnCordialement.

Par **caroline**, le **11/09/2008** à **21:34**

Merci.